

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE
—

Pôle Ressources et Modernisation
Direction des Finances et du Budget

DECISION N° 2024/114
VIREMENTS DE CREDITS N°1 – EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

* * * * *

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 Aout 1871 relative aux Conseils Généraux ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse ;

VU la délibération n° CD2022-09/1/2 du Conseil Départemental du 30 septembre 2022 approuvant l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du conseil départemental à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération n° CD2022-12/1/3 du Conseil Départemental du 16 décembre 2022 autorisant Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

VU le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Conseil départemental de la Creuse adopté lors de la séance plénière du 16 décembre 2022 (délibération n° CD2022-12/1/3) ;

VU la délibération n°CD2024-04/1/14 du Conseil Départemental du 11 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 (budget principal) et autorisant Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

DECIDE

- de procéder aux mouvements de crédits suivants, en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget principal du conseil départemental de la Creuse, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections votées à l'occasion du budget et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel :

En section de Fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES		
Chapitre 65 article 6561 fonction 312 PATRI	Participation organisme regroupement	- 3 000,00 €
Sous total Chapitre 65		- 3 000,00 €
Chapitre 011 article 6232 fonction 312 PATRI	Fêtes et cérémonie	3 000,00 €
Sous total Chapitre 011		3 000,00 €
TOTAL GENERAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		- €

En section d'Investissement :

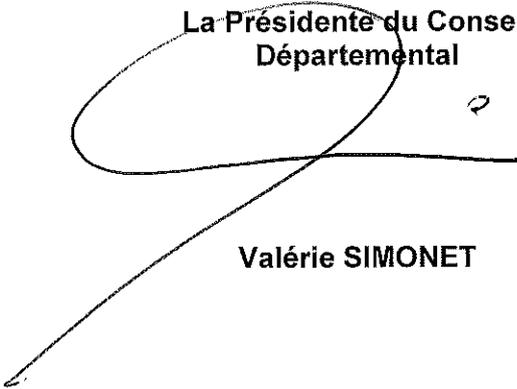
SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES		
Chapitre 204 article 2041481 fonction 312 PATRI	Subventions versées autres communes	- 2 200,00 €
Sous total Chapitre 204		- 2 200,00 €
Chapitre 23 article 2316 fonction 312 PATRI	Restauration biens historiques	2 200,00 €
Sous total Chapitre 23		2 200,00 €
TOTAL GENERAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES D'INVESTISSEMENT		- €

A l'issue de ces mouvements de crédits, le budget principal du conseil départemental s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	Virements de crédits n°1	BP 2024 après DM n°1 + virements de crédits n°1, 2, 3 et 4
011 : charges à caractère général	17 638 949,00 €	3 000,00 €	17 641 949,00 €
012 : charges de personnel	53 679 000,00 €	- €	53 679 000,00 €
014 : atténuations de produits	5 123 821,00 €	- €	5 123 821,00 €
016 : APA (allocations)	33 000 000,00 €	- €	33 000 000,00 €
017 : RSA (allocations)	16 100 000,00 €	- €	16 100 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	70 049 801,00 €	- 3 000,00 €	70 046 801,00 €
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	108 750,00 €	- €	108 750,00 €
66 : charges financières	2 350 000,00 €	- €	2 350 000,00 €
67 : charges spécifiques	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
68 : Dotation aux Provisions	460 000,00 €	- €	460 000,00 €
Sous total dépenses réelles	198 710 321,00 €	- €	198 710 321,00 €
042 : opérations d'ordre	11 543 512,00 €	- €	11 543 512,00 €
023 : virement à la section d'investissement	22 761 219,00 €	- €	22 761 219,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	233 015 052,00 €	- €	233 015 052,00 €

Dépenses d'investissement	BP 2024	Virements de crédits n°1	BP 2024 après virements de crédits n°1
10 : dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
16 : emprunts	11 200 000,00 €	- €	11 200 000,00 €
20 : immobilisations incorporelles	3 505 873,25 €		3 505 873,25 €
204 : subventions d'équipement versées	9 871 269,42 €	- 2 200,00 €	9 869 069,42 €
21 : immobilisations corporelles	4 564 662,56 €	- €	4 564 662,56 €
23 : immobilisations en cours	14 673 000,00 €	2 200,00 €	14 675 200,00 €
26 : participations et créances rattachées		- €	- €
27 : autres immobilisations financières	198 000,00 €	- €	198 000,00 €
45 : chapitres d'opérations pour compte de tiers	523 000,00 €		523 000,00 €
Sous total dépenses réelles	44 535 805,23 €	- €	44 535 805,23 €
040 : opérations d'ordre	4 720 274,00 €		4 720 274,00 €
041 : opérations patrimoniales	1 500 000,00 €	- €	1 500 000,00 €
001 : Résultat antérieur reporté	11 534 060,77 €		11 534 060,77 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62 290 140,00 €	- €	62 290 140,00 €

Fait à Guéret, le 13 juin 2024

La Présidente du Conseil
Départemental
Valérie SIMONET